



42, rue de la République  
80 000 Amiens  
tel : 0322918840

Alimentons les régions  
Nature & Progrès  
16 avenue Carnot  
30100 Alès

Amiens, le 11 mars 2010,

Madame, Monsieur,

Votre démarche pour appeler les candidats à se prononcer sur leurs projets en matière d'agriculture m'apparaît, dans le contexte actuel, particulièrement bienvenue et je vous en remercie.

Le budget du Conseil régional pour l'agriculture est de l'ordre de 11 millions d'euros en 2009... une somme assez faible si on la compare aux 520 millions d'aides directes européennes perçues par les agriculteurs picards en 2008. Ces 11 M€ comprennent également les aides aux industries alimentaires (IAA) et représentent 1% du budget de la Région.

Néanmoins, Europe Ecology Picardie pense que cette somme peut être employée utilement pour orienter, expérimenter, accompagner, aider l'agriculture picarde à évoluer vers un modèle qui continue de produire mais qui en même temps respecte mieux l'environnement, la santé des professionnels et celles des consommateurs. La demande sociétale va dans ce sens, inutile de rappeler ici les différentes décisions du Grenelle de l'environnement en la matière.

Cependant, beaucoup reste à faire : le Conseil régional de Picardie doit aider les agriculteurs picards à continuer cette mutation de l'agriculture. L'évolution actuelle de la demande sociétale vers une agriculture encore plus performante écologiquement ne doit pas être vécue par la profession comme une contrainte, mais il s'agit d'une opportunité qu'il ne faut pas manquer, sauf à être durement concurrencés demain par d'autres qui auraient su prendre ce virage à temps.

À cette fin, nous proposons de soutenir prioritairement les systèmes de production dont la recherche agronomique française la plus récente nous montre qu'ils sont les plus durables et les mieux à même de réduire les impacts environnementaux, tout en assurant le revenu agricole. À cet égard, Europe Ecology Picardie est réaliste tout autant qu'ambitieux et sans sectarisme. Nous aiderons les systèmes de productions intégrés dont les récents travaux de l'INRA nous montrent qu'ils sont capables de réduire très significativement l'usage des pesticides en grande culture tout en maintenant, voire en augmentant le revenu agricole.

Une des missions les plus importantes des pouvoirs publics dans ces prochaines années sera également d'aider la recherche à mettre au point et à perfectionner ces modes de productions et d'aider le monde agricole à se les approprier. Il faudra, selon l'INRA, « mettre au point et proposer des systèmes de culture basés sur des rotations plus longues et plus diversifiées, et des itinéraires techniques privilégiant l'utilisation combinée des moyens de lutte biologique, génétique, physique et culturale dans laquelle la lutte chimique par des traitements phytosanitaires intervient en dernier recours (rupture de niveau 2). » Or les références concernant ce niveau 2 sont aujourd'hui les moins nombreuses. »

Pour la diffusion de ces modes de production, le réseau de fermes "pilotes" (FERMEcophyto) sera mis en place et soutenu par la Région. Il est prévu à terme 550 fermes de ce type en grande culture polyculture élevage en France. La Picardie se devra demain d'être à la pointe de ce dispositif afin d'assurer au mieux la conversion de son agriculture à des modes de conduites encore plus respectueux de l'environnement. La région a déjà beaucoup d'atouts en main pour y parvenir. Le Conseil régional se devra d'épauler fortement la profession en soutenant à la fois les organismes de recherche - et certains travaux entrepris dans le cadre d'Agrotransfert sont déjà tout à fait pertinents dans le cadre de la recherche sur les systèmes à bas niveaux d'intrants - et la mise en place d'un grand nombre de fermes de référence.

**En parallèle à ces modes de production intégrée, l'agriculture biologique sera développée.** En effet, l'évolution des pratiques de consommation conduit à une demande de plus en plus forte en aliments biologiques, actuellement non comblée par la production picarde. Parce que pour les agriculteurs, passer au bio demande un effort important, nous les accompagnerons financièrement et techniquement. Nous continuerons et amplifierons les soutiens mis en place pendant cette mandature par le vice-président Vert Pascal Dacheux chargé de l'agriculture et de l'Environnement :

- Aides aux investissements pour le développement de l'agriculture biologique dans les exploitations en AB ou en conversion. Utilisation de matériel alternatif au désherbage chimique et réduction de la pression sur les prélèvements sur la ressource en eau.
- Aide à la certification. Afin d'accompagner et d'encourager le développement de l'agriculture biologique en Picardie en prenant en charge les coûts de certification initiaux et les contrôles en production biologique.

**Pour aider au développement de l'agriculture biologique nous travaillerons également sur la demande.** En effet, le développement des filières bio passe par la fourniture de ressources alimentaires bio pour les cantines scolaires ou la restauration collective. A cet égard le Conseil régional, après le lancement de l'opération 'pain bio dans les lycées' (2006/2010), développera la présence d'aliments bio dans les cantines. L'objectif est de créer et consolider des filières régionales (céréales/pain, fruits, légumes...) afin de favoriser l'installation d'exploitations biologiques et de les amener à un niveau de production compatible avec la fourniture de repas réguliers pour des cantines.

La mutation vers ces agricultures durables s'appuiera également sur :

- **la mise en place de formations adaptées et l'augmentation du nombre de stagiaires dans les établissements professionnels agricoles** pour des formations spécifiques. Par exemple, le premier certificat de spécialisation maraîchage bio ouvrant en mars dans l'Oise (Airion) devra être soutenu, et reconduit. Nous voulons que les exploitations agricoles des lycées soient des lieux de démonstrations pour les agricultures durables et bio en lien avec l'enseignement, la formation et le développement agricole.

- **la mise en place d'une « couveuse bio », sur le modèle des pépinières d'entreprises**, en particulier adaptée aux producteurs en AMAP, imposant des calendriers culturels spécifiques. L'accompagnement à l'installation sur des modèles innovants demande l'acquisition de compétences pratiques opérationnelles que seule une première expérience grandeur nature peut donner. Une couveuse est donc essentielle si l'on veut que les autres mesures (enseignement, appui au financement, accompagnement des porteurs de projets) débouchent sur des installations viables.

**Un changement d'agriculture doit également s'accompagner d'un changement d'échelle : nous favoriserons les circuits courts.** À cet effet, nous encouragerons le développement des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), qui sont le symbole de l'agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement. La recherche de produits locaux de qualité offre en effet une possibilité nouvelle : celle de valoriser une partie de sa production sans intermédiaires, ce qui se traduit par deux avantages : un prix de vente mieux maîtrisé, et une relation directe avec la population

La nouvelle demande sociale en matière d'agriculture s'accompagne également d'un besoin de connaître l'agriculture, et donne l'occasion d'un dialogue avec les consommateurs : un dialogue qui permet d'expliquer son métier, ses contraintes et de pouvoir ainsi cesser d'être stigmatisé ou incompris. Le modèle consumériste actuel fait que beaucoup de citoyens ont oublié par exemple quand poussent les légumes.

**L'agriculture durable péri-urbaine sera également encouragée**, afin de réduire l'impact carbone de cette activité, de créer de l'emploi et d'améliorer les relations ville-campagne. Dans un souci d'intégration sociale, nous soutiendrons les projets de développement de maraîchage biologique associant les acteurs locaux de la solidarité locale, les services sociaux et les élus. Les jardins familiaux et les projets de réinsertion à partir de l'agriculture seront encouragés.

**Le soutien à l'élevage sera poursuivi** : 1 exploitation sur 2 a un atelier d'élevage en Picardie. C'est un facteur d'équilibre économique, de créations d'emplois et de dynamique des territoires. L'élevage connaît des difficultés, mais il est indispensable de le maintenir en Picardie. Nous y travaillerons selon 2 axes :

- 1- La poursuite d'un soutien aux investissements spécifiques à l'herbe et d'un soutien aux bâtiments d'élevage herbivore. Il s'agit d'un dispositif régional qui vise à soutenir des investissements indispensables en termes de production et de durabilité des systèmes d'exploitations d'élevages herbivores.
- 2- La mise en oeuvre du dispositif qui vient d'être voté par l'assemblée régionale : le dispositif d'aides à l'amélioration des conditions de travail des éleveurs (aides au conseil et au diagnostic pour l'organisation du travail, aides aux investissements pour les équipements diminuant la pénibilité, améliorant la sécurité...).

**Les agriculteurs sont les premiers acteurs de la préservation du paysage et du patrimoine naturel** : ils gèrent 70 % des territoires picards. Le dispositif régional Gestions de Territoire, l'un des outils majeurs de la politique agricole de la Région Picardie, sera poursuivi. La négociation avec l'Etat a permis de maintenir le dispositif GT qui a été intégré dans le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) 2007/2013. Le nouveau dispositif, au-delà des anciennes mesures reconduites, a permis l'ouverture de mesures agricoles environnementales favorables aux éleveurs (gestion extensive des prairies, remise en herbe...).

**En outre, les aides à l'installation seront accrues.** Ce nouveau dispositif a pour objectif d'aider une cinquantaine d'installations par an. Les efforts seront notamment portés sur l'accompagnement, sur l'accès au financement et sur l'accès au foncier pour les jeunes désireux de s'installer.

En particulier, nous soutiendrons l'ensemble des structures d'accompagnement (financement ABP, appui à Terre de Liens Picardie, Solidarité Paysans Picardie, de la FAMAPP). Des aides au conseil à 80 % de taux d'aide seront proposées. Un dispositif d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet Région va être mis en place en 2010.

En matière d'accès au financement, la Région continuera à proposer une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 50 % de taux d'aide (taux maximum d'aide autorisé).

En matière d'accès au foncier, nous recensons à l'heure actuelle une dizaine de porteurs de projet en maraîchage biologique qui ne trouve pas de terre. Or, un maraîcher a besoin de 2 ha pour vivre. Aujourd'hui l'accès au foncier est le principal frein à l'installation. Pour agir sur ce sujet, la Région Picardie est entrée au capital de la SAFER et a créé un partenariat de portage de foncier avec elle, afin de pouvoir proposer des terres promises à l'agrandissement à des porteurs de projet sans terre.

**Europe Ecologie Picardie s'engage à maintenir le dispositif régional d'aide aux investissements à la diversification.** Ce dispositif régional vise à soutenir des types d'investissements spécifiques en vue de créer de la valeur ajoutée, indispensables en termes de production et de durabilité des systèmes d'exploitations. Il s'agit de :

- Favoriser la diversification de la production agricole, dans les domaines de l'élevage, de la production végétale, la création de valeur ajoutée et le développement de circuits courts.
- Développer des cultures régionales spécialisées (légumes, fruits, production de biomasse, arboriculture, maraîchage, petits fruits...).
- Soutenir les investissements liés à la création ou la rénovation d'ateliers de transformation à la ferme de produits fermiers.
- Conditionner les aides à la signature de la charte d'accès aux aides agricoles.

**Enfin, l'aspect industriel et l'innovation ne seront pas négligés.** Les productions non-alimentaires, sous réserve qu'elles soient écologiquement acceptables et ne concurrencent pas les productions alimentaires, offrent ainsi des perspectives intéressantes. N'oublions pas que le principe de substitution qui est au cœur de la directive REACH, ouvre de nombreuses perspectives en termes d'innovations dans ce qu'on appelle maintenant « la chimie verte ». Nous voulons de même travailler avec les industriels et la profession pour évoluer vers des productions moins gourmandes en eau et en intrants. Toutefois, Europe Ecologie Picardie ne soutient pas les « innovations » néfastes à l'environnement comme les OGM et les agrocarburants, sur lesquelles la région devra prendre des positions claires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

**Christophe PORQUIER, tête de liste régionale**



PS : pour plus de renseignements, contacter François Veillerette ([mdrgf@wanadoo.fr](mailto:mdrgf@wanadoo.fr)).